

I MODALITE DE (RE) INSCRIPTION

ATTENTION :

- Tous les élèves (et/ou leurs parents) doivent rester avec le professeur d'instrument jusqu'à la fin de la mise en place des horaires pour l'ensemble des élèves.
- **Les élèves adultes ou les parents d'élèves absents doivent se faire représenter. Aucun horaire ne peut être réservé à l'avance.**

01. Les réinscriptions ne sont pas automatiques et doivent être effectuées **le jeudi 29 JUIN et au plus tard à l'Orphéon - Ecole de Musique de Liffré-Cormier Communauté** – Centre Culturel – Rue Pierre de Coubertin – 35 340 LIFFRE, ou lors des permanences d'inscription au secrétariat de l'école de musique (dates sur le site <http://www.liffre-cormier.fr>).
02. *Suivant les places disponibles*, tout nouvel élève peut être autorisé à commencer l'étude d'un instrument en même temps que la formation musicale dès la rentrée, après avis du professeur d'instrument et au vu de ses aptitudes sur le plan morphologique.
03. Les élèves doivent disposer d'un instrument. Il est prudent de réserver une location dès juin. L'association **Parents Musique** dispose d'un parc d'instruments destinés en priorité aux enfants en première année d'étude et attribués en fonction du revenu du foyer (formulaire joint).
04. Tous les instruments doivent être en bon état de fonctionnement.
05. **Les droits d'inscription sont fixés pour l'année scolaire.** Pour faciliter le paiement, ces droits sont payables par trimestre (*chèques vacances acceptés*). Cependant, les objectifs pédagogiques étant pour l'année, cela implique **l'engagement de l'élève à l'année** et non au trimestre.
06. **Facturation trimestrielle**
 - 1^{er} trimestre : de septembre à décembre (facturation le 5 décembre)
 - 2^{ème} trimestre : de janvier à mars (facturation le 5 mars)
 - 3^{ème} trimestre : de avril à juin (facturation le 5 juin)
07. **Mode de règlement :** Chèque à l'ordre du Trésor Public, espèces, prélèvement automatique, chèques vacances
Paiement à réception de la facture auprès de la Trésorerie de Liffré.
08. Veuillez consulter le tableau de « **mise en place des horaires instrumentaux** » pour connaître l'heure de rendez-vous avec les enseignants afin de mettre en place les horaires de cours.

II INFORMATION SUR LA SCOLARITE

01. **Reprise des cours : le lundi 11 septembre 2017**
02. Les congés scolaires sont ceux des collèges. Un calendrier est affiché à l'école de musique, intégré dans le carnet de correspondance et indiqué sur le site du Liffré-Cormier Communauté.
03. Notre enseignement est organisé en deux cycles de formation musicale et peut être précédé d'un éveil.
04. Les cours de **formation musicale** (solfège) sont **obligatoires** jusqu'à la fin du cursus proposé.

DOSSIER D'INFORMATION
RENTREE 2017

05. La **musique d'ensemble** est **obligatoire** pour tous les instrumentistes dès la 3^{ème} année et conditionne l'inscription à l'école de musique.
06. L'ouverture et les horaires des cours vous sont soumis *sous réserve de stabilité des inscriptions* et n'engagent pas l'école de musique.
07. La répartition des élèves dans les cours de formation musicale tient compte des critères d'âge, de niveau, de commune. Vous pouvez indiquer votre souhait à l'inscription.
08. **Durée des cours :** Formation musicale. : Eveil Musical : 0h40 ; de FMI à Préparatoire : 1h00 ; Elémentaire 1 & 2 : 1h15 ; Chant chorale : enfants 1h00 - ados/adultes : 1h30 ; instrument individuel : 0h30 mn ; instrument 2 élèves : 0h40 ou 3 élèves : 1h00 ; ateliers (4 élèves ou plus) : 1h00 ; ensembles de cuivres et de flûte à bec : 0h30 ; ensembles de cordes, clarinettes, guitares, harpes celtiques, pianos, saxophones - harmonie-junior : 1h00 ; orchestre d'harmonie : 2h00.
09. Toute absence d'élève à un cours doit être signalée au préalable au 02 99 68 64 73, à l'adresse ecoledemusique@liffre-cormier.fr ou par un mot des parents sur le carnet de correspondance.
10. Chaque fois que cela est possible, les élèves peuvent demander à sortir du collège accompagnés d'un adulte pour suivre un cours de musique durant une heure de permanence, après accord signé des parents, du principal de collège et du directeur de l'école de musique.
11. Excepté pour l'éveil musical, un suivi pédagogique par élève rend compte trois fois par an aux parents des appréciations des professeurs.
12. Courant juin, les contrôles de fin d'année peuvent ponctuellement perturber la fin des cours.
13. Les chorales accueillent toutes les voix : enfants, adolescents et adultes.
14. L'association de parents d'élèves **Parents Musique** est ouverte à tous les parents d'élèves désirant favoriser le rayonnement de l'école de musique à travers ses diverses manifestations (spectacles, instants musicaux, concerts, échanges internationaux). Son rôle est essentiel. **L'aide logistique de l'association est nécessaire à l'école de musique pour l'organisation des concerts**, le soutien de tous les parents est donc indispensable. Contact : contact.parentsmusique@pays-liffre.org
15. Seules les inscriptions des nouveaux arrivants peuvent être acceptées jusqu'à la mi-septembre, sous réserve des places disponibles.
16. Vous pouvez joindre l'Orphéon : **02 99 68 64 73 / ecoledemusique@liffre-cormier.fr**

IMPORTANT : AUTORISATIONS

Vous ne souhaitez pas :

- que votre enfant participe aux activités de l'école de musique sous la responsabilité des enseignants,
- que des images photographiques ou numériques de votre enfant ou de vous-même prises dans le cadre de l'école ou de son fonctionnement soient utilisées pour affichage dans les locaux de l'école, ou pour une diffusion externe (journal intercommunal, plaquette de présentation de l'école de musique, Ouest France....),
- que vos coordonnées soient communiquées à l'association de parents d'élèves **Parents Musique**.

Merci de nous adresser un courrier recommandé avec accusé de réception pour nous le préciser.

REPRISE DES COURS : LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

III Planning des cours d'**EVEIL MUSICAL** et de **FORMATION MUSICALE** et lieux d'enseignement

Les horaires et lieux d'enseignement sont susceptibles de modifications en fonction des effectifs

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ERCE PRES LIFFRE					
Eveil 2/3 (GS/CP)	16h05/16h45				
FM 1	16h45/17h45	G. VIOLIN			
FM 2 / FM 3	17h45/18h45				
LA BOUILLIERE					
Eveil 2/3 (GS/CP)		16h30/17h10			
FM 1		17h10/18h10	G. VIOLIN		
FM 2 / FM 3		18h10/19h10			
LIFFRE					
Eveil 1 (MS)					16h50/17h30
Eveil 2 (GS)					17h30/18h10
Eveil 3 (CP)					18h10/18h50
Eveil 3 (GS/CP)	16h35/17h15	C. VOLANT			I. LEPLAT
FM 1	16h45/17h45	M. HEURTAUX		16h15/17h15	
FM 2	17h45/18h45	M. HEURTAUX		G. VIOLIN	
FM 3			16h15/17h15	C. VOLANT	
FM 4			17h15/18h15	Comédie musicale	
FM 5	17h15/18h30	C. VOLANT	C. VOLANT		
FM 6			18h15/19h15	Comédie musicale	
FORMATION MUSICALE Ados-adultes			C. VOLANT		
	18h30/19h30	(1 ^{ère} année)		17h15/18h30	
		C. VOLANT		G. VIOLIN	
				17h15/18h30	
				C. VOLANT	
				18h30/19h30	
				(2 ^{ème} année)	
				C. VOLANT	
Eveil 1 = 40' FM 1^{er} cycle = 1h FM 5 et 6 = 1h15					

IV Horaires des cours des « Pratiques collectives » : ensembles vocaux et instrumentaux

			Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
TUTTI-VENTS * + Percussions classiques 1h30		Cours d'instrument Orchestre/ RM		14h/14h45 14h45/15h30			
TUTTI-CORDES * 1h30		Cours d'instrument Orchestre/ RM			17h/17h45 17h45/18h30		
CHORALES	Gaëlle VIOLIN	Chorale "enfants" 1h00			18h15/19h15		
		Chorale "Ados-Adultes" 1h30			19h30/21h00		
ORCHESTRES ET ENSEMBLES	Stéphan BOURY	Harmonie junior Orchestre d'harmonie		18h/19h			
	Clara GUILLAUME	Ensemble de cordes (1 ^{er} cycle)				20h15/22h15	
		Ensemble de cordes (2 ^{ème} cycle)				18h/19h	
		Musique de chambre				19h/20h	
	M.E. JOUANNO	Ensemble de clarinettes					10h30/11h30
	Christophe BEZIE	Ensemble de cuivres					10h/12h
	Anne-Laure GUILLOIT	Ensemble de guitares		18h/17h			
GUITARE D'ACCOMPAGNEMENT	Raphaël LIGER	Ados. débutants	17h15/18h15				
		Ados. Intermédiaires	18h15/19h15				
		Adultes débutants	19h15/20h15				
		Adultes intermédiaires	20h15/21h15				
	Benjamin ALADENISE	Ados-Adultes confirmés			18h50/19h50		
ATELIERS	Benjamin ALADENISE	Atelier "musiques actuelles"					11h30/12h30
	Ronan DESPRES Clémence Mulhaüser	Atelier "percussions africaines"		15h/16h			
		Chant technique vocale Grp1		17h45/18h45			
		Chant technique vocale Grp2		18h45/19h45			
		Chant technique vocale Grp3		19h45/20h45			
		Chant technique vocale Grp4		20h45/21h45			

* TUTTI VENTS: Clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette, tuba et percussions classiques

TUTTI CORDES: Violon, violoncelle